

Condamné mais confiant

(Traduit de l'anglais)

J.G. Bellett

[Courtes méditations 8]

Je lis cette petite phrase comme si elle pouvait être la devise commune de tous les saints. Elle nous décrit laconiquement, et est à la gloire de Dieu et pour l'humiliation du pécheur. C'est aussi l'expérience de la foi. Gravons-la dans notre esprit, et proférons-la comme notre confession. « Condamné mais confiant ». Les grandes maisons de la terre ont chacune leurs symboles et leurs devises, commémorations de la distinction de la famille. Celle-ci pourrait être la devise de famille des saints, sans les distinguer les uns des autres, mais chacun et tous ensemble distingués d'un monde qui cherche à maintenir son propre caractère, et à garder sa bonne opinion de lui, ne connaissant pas le secret de la confiance en Jésus.

Cette confiance, la confiance d'un pécheur dans un Sauveur, est ce que Dieu se propose en Lui-même pour la gloire de Son grand nom, dans ce monde révolté. Nous ayant exposé sous la loi, Il nous dit (comme un autre l'a dit) comme dans l'évangile : « J'ai vu que je ne pouvais pas me fier à vous, vous devez maintenant me faire confiance ».

Dieu réclame notre confiance, et Il s'en est acquis le droit par grâce. Il a accepté la mort de Christ pour les pécheurs. Il est juste quand Il pardonne, à cause de l'œuvre de Christ, et à cause de la gloire de la personne qui fit cette œuvre. Ce n'est pas la *miséricorde* qui pardonne le pécheur qui croit ; c'est *la justice*. La grâce a fourni et a donné le Fils. Il en est bien ainsi — une miséricorde insondable et inestimable. Mais c'est la justice qui accepte le Fils et ce que le Fils a fait et accompli pour les pécheurs. Nous faisons reposer nos âmes et nos espérances sur des faits — non pas sur des reflets du soleil sur notre esprit, ni sur des promesses dans la Parole, ni sur une aide de la part de Dieu. Une simple aide ne suffirait pas pour ceux qui sont déjà sous la condamnation — des promesses pour nous ne répondraient pas aux exigences de Dieu envers nous. C'est sur des faits, sur des opérations envisagées, accomplies et acceptées entre Dieu et Son Christ, et pour nous, que nous nous reposons — une ancre de l'âme sûre et ferme ^[Héb. 6, 19].

« Condamné mais confiant ». Oui, c'est une devise qui convient à la famille des pécheurs rachetés qui croient.

Nous devons être convaincus de péché^[1], sinon nous ne nous connaissons pas nous-mêmes ; nous devons faire confiance, sinon nous ne connaissons pas Dieu. La confiance peut être plus ferme et plus parfaite dans certaines âmes vivifiées que dans d'autres — et ainsi, la conviction de péché peut avoir diverses mesures d'intensité. L'Écriture illustre ces choses, et l'expérience les démontre chaque jour. Cependant, le Dieu béni, dans l'évangile du sang de Jésus, s'est acquis le droit à une confiance entière, et Il la réclame ; et certainement, nous pécheurs avons à nous soumettre à la condamnation ; et c'est ce que le pécheur croyant peut prendre, et prendra assurément, pour sa devise, comme ce qui décrit sa condition et commémore son caractère : « Condamné mais confiant ».

Adam connaissait cette condition, aussitôt qu'il sortit de sa cachette, et « soumit » son corps nu à être revêtu du manteau que la propre main de Dieu avait fait pour lui. Et ainsi, nous savons tous que la même condition est la nôtre quand, comme pécheurs, nous « nous soumettons par la foi à la justice de Dieu » (Rom. 10, 3).

La foi des patriarches, qui prit connaissance de la mort en nous-mêmes, mais qui de même prit connaissance de Dieu comme Celui qui vivifie les morts, fit de même.

Israël, mettant le sang sur le linteau, pour se protéger de la mort qui était dans tout le pays, selon ce que Dieu avait fourni, fit de même.

Toutes les *ordonnances de la loi*, ses lavages et ses sacrifices, répétaient continuellement la même chose. Elles déclaraient que nous nous étions détruits nous-mêmes, mais qu'en Dieu et en Ses provisions, nous avions notre salut.

Tous *les prophètes enseignaient* la même chose ; mais Ésaïe, Ézéchiël et Daniel sont amenés à *en faire l'expérience*, et Ésaïe, pour ainsi dire, à en connaître *l'histoire*.

Et maintenant, c'est *le caractère de l'évangile* de publier ce fait, et d'inviter les pécheurs, par la foi, à prendre cette condition, à adopter cette devise même, comme je l'ai appelée, comme la leur, l'expression de leur état, et ce qui dit ce qu'ils sont — « condamnés mais confiants ». Elle est illustrée dans les âmes vivifiées du Nouveau Testament — en Pierre, en Paul, dans la Samaritaine, dans les trois mille, dans le geôlier, dans Nathanaël, et tous les autres. Et chacun de nous, jusqu'à aujourd'hui, et tous jusqu'à ce que le dernier pécheur soit sauvé, pour ainsi dire, passent par la même histoire, en esprit, ou dans l'expérience de leur âme.

Cette unité, cette lumière et cette intelligence communes, cette nature unique que nous avons tous reçues en Christ, sont précieuses. Nous sommes tous un, comme nous tenant dans cette condition.

Mais parmi tous les cas qui illustrent ou présentent cette condition, aucun jusqu'à présent ne nous la montre de façon plus frappante que David en 2 Samuel 23.

David avait poussé sa conscience au-delà, en quelque sorte, de ce qu'a fait tout autre saint de Dieu. La couleur écarlate et cramoisie de son péché était vraiment profonde. Nous n'avons pas besoin de répéter ce qui le caractérise. Et il a été en effet profondément convaincu de péché. Bien des psaumes nous le disent, et une grande partie de l'histoire que nous trouvons dans les chapitres qui précèdent celui-ci. Et dans « ses dernières paroles », comme il appelle ici sa déclaration, nous pouvons voir la même chose — qu'il a été complètement convaincu. Car il reconnaît que sa maison n'a pas été avec Dieu ce qu'elle aurait dû être — et que c'était le fruit de son propre péché. Il y avait lui-même introduit une épée, qui ne devait jamais être remise dans son fourreau jusqu'à ce qu'il ait cédé cette maison à un autre. Mais, quoiqu'ainsi condamné, quoique prenant ainsi connaissance des jugements qui l'ont submergé, il se confie cependant — et déclare sa confiance dans ces « dernières paroles », dans un langage vraiment très béni. Il parle d'une bénédiction future et éternelle, parfaite dans son caractère, clair et certain du droit qu'il avait à l'obtenir. Elle était, comme il le dit, « bien ordonnée et assurée ».

Et il peut parler du jugement des « fils de Bélial ». C'est très frappant. Au jour de son péché, il avait été appelé de ce nom même. « Sors, homme de sang, et homme de Bélial » [2 Sam. 16, 7], lui avait dit Shimhi. Et il ne voulait pas répondre à Shimhi. Il reconnaissait plutôt que Dieu lui avait ainsi donné la charge de l'accuser. Les fils de Bélial pourraient donc dire qu'il était aussi mauvais qu'eux. Mais en face de tout cela, il ne craignait pas ; il n'hésitait pas non plus à prononcer leur jugement, confiant dans les richesses de la grâce que, quoiqu'ils aient pu le condamner, Dieu l'avait séparé d'eux. Comme Pierre put faire face et défier les Juifs comme *ayant renié* le Seigneur, le Saint et le Juste, quoique lui-même ait été, littéralement et simplement, quelqu'un qui L'avait renié.

Et Paul peut condamner sa propre nation pour les choses mêmes qui avaient distingué sa propre culpabilité (1 Thess. 2, 15).

C'était la magnifique déclaration d'un homme « condamné mais confiant ». C'était une voix entendue depuis les domaines de *celui qui était restauré*. David n'était alors pas simplement un pécheur, regardant en avant depuis les propres ruines qu'il avait faites, au Dieu du salut. Il était un renégat restauré, regardant du milieu des ruines terribles qu'il avait amenées sur lui-même, et qu'il ne quitterait jamais tant qu'il vivrait, vers Celui qui était à lui dans des liens qui dureraient pour l'éternité. Et cela donne à cette déclaration une particularité tout éminente. C'est une voix entendue depuis les domaines de celui qui est restauré.

1. ↑ C'est le même mot que « condamné », dans l'original. (*Trad.*)